

BUDGET 2025



BUDGET DE FONCTIONNEMENT 2025 – FAITS SAILLANTS

- Nouveau rôle déposé - Évaluations foncières 2025 :

Les valeurs inscrites dans le rôle foncier 2025 à 2027 correspondent aux conditions du marché en date du 1^{er} juillet 2023. Ainsi, la valeur totale du parc immobilier de la Ville de Saint-Georges atteint un nouveau sommet, passant de 4 037 831 910 \$ à 5 199 017 800 \$ en hausse de 28,75 %.

- Régime de taxation à taux variés :

- Catégorie résiduelle (résidentiel) 0,5902 \$/100 \$
- Catégorie des 6 logements et plus 0,6020 \$/100 \$
- Catégorie des immeubles industriels 1,0623 \$/100 \$
- Catégorie des immeubles non résidentiels 1,0328 \$/100 \$
- Catégorie des terrains vagues desservis 1,7705 \$/100 \$

- Variation des comptes de taxes :

En tenant compte de l'indice des prix à la consommation (IPC) au Québec de 1,3 % pour les 12 derniers mois et les hausses importantes de certains services, nous avons réussi, grâce à une rigueur budgétaire stricte dans un contexte de ralentissement économique, à ce que le taux d'augmentation soit sous l'IPC. Par conséquent, pour une maison moyenne et desservie évaluée à 274 405 \$, le compte de taxes augmentera de 0,93 %, soit 24 \$.

Variation du compte de taxes selon la maison moyenne par secteur			
Secteurs	2025	Variation en %	Variation en \$
Saint-Georges Est	275 975 \$	0,93 %	25 \$
Saint-Georges Ouest	239 775 \$	-1,22 %	-29 \$
Aubert-Gallion	296 510 \$	-1,60 %	-37 \$
Paroisse Est	310 435 \$	-2,57 %	-61 \$
Saint-Jean desservi	232 265 \$	3,81 %	96 \$
Saint-Jean non desservi	232 265 \$	5,31 %	93 \$
Tous les secteurs	274 405 \$	0,93 %	24 \$

- Le budget total 2025 s'établit à 65,5 millions de dollars.

PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS 2025 – 2026 – 2027 – FAITS SAILLANTS

Le plan triennal d'immobilisations représente la planification des projets d'investissements reliés aux différentes infrastructures et équipements qui constituent l'essence même de nos biens collectifs.

Voici un bref résumé des différents projets d'investissements prévus en 2025 pour un total de 32 millions de dollars :

- Prolongements, branchements et réfections aqueduc et égouts;
- Amélioration des réseaux routier/piétonnier;
- Réfection du terrain de baseball en terrain synthétique;
- Acquisition de véhicules et d'équipements et réfection de bâtiments;
- Acquisition d'un camion autopompe pour le Service de la sécurité incendie;
- Amélioration des parcs, équipements culturels et sportifs.

FINANCEMENT DES PROJETS D'INVESTISSEMENTS

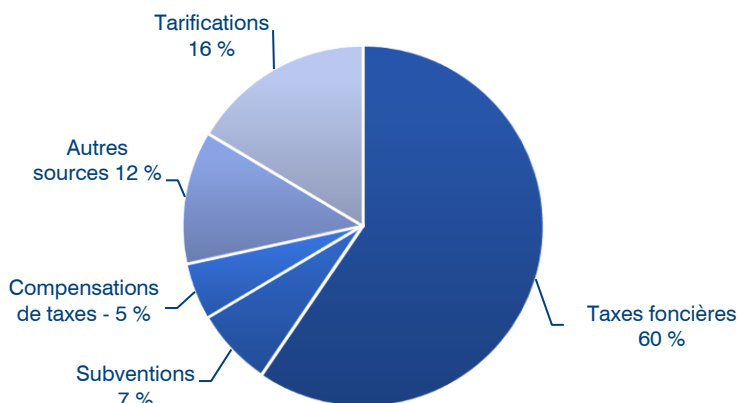
Ces investissements seront financés de la façon suivante :

- 7,8 millions par les promoteurs (développement résidentiel);
- 8,0 millions par subvention;
- 1,1 million à même le budget de fonctionnement – comptant;
- 2,0 millions par le surplus accumulé de la Ville – comptant;
- 4,3 millions via des fonds réservés disponibles – comptant;
- 25 000 \$ via les tiers;
- 8,8 millions en emprunt.

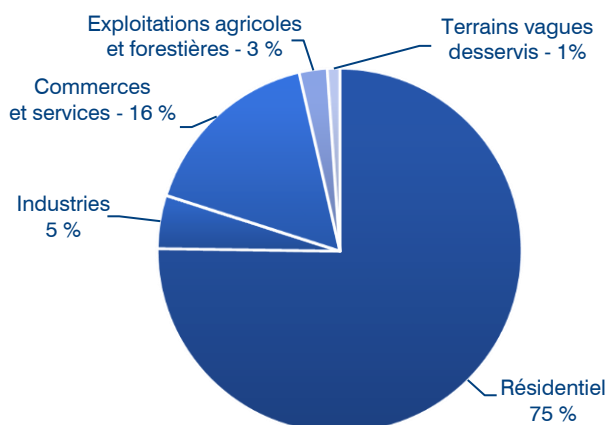
La Ville paiera comptant 7,5 millions des investissements, les promoteurs participeront pour 7,8 millions et le gouvernement pour 8,0 millions, ce qui fixe à 27 % la portion des investissements qui sera financée via un emprunt à la charge des contribuables.

GRAPHIQUES

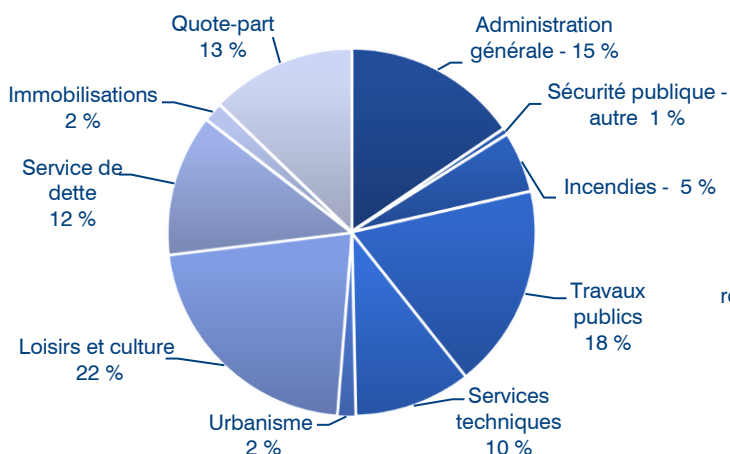
Provenance des revenus
(65 477 711 \$)



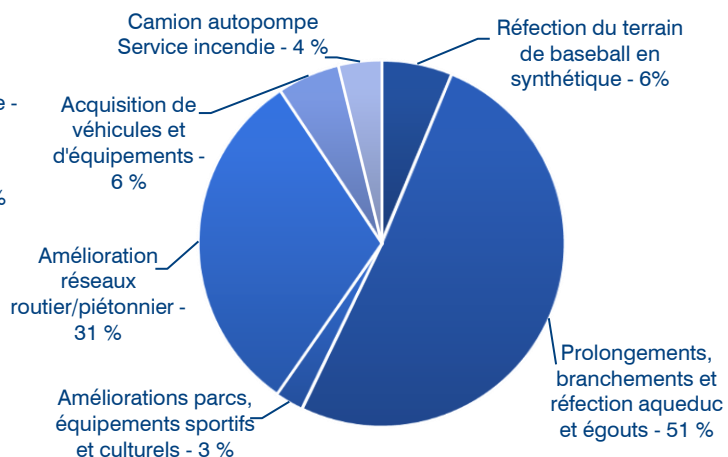
Répartition des évaluations foncières
(4 646 071 400 \$)



Répartition des dépenses de fonctionnement
(65 477 711 \$)



Répartition des investissements
(32 010 016 \$)



MODALITÉS DE PAIEMENT DES TAXES MUNICIPALES



Nous vous invitons à vous inscrire au portail Voilà! en visitant le www.saint-georges.ca. Vous recevrez un courriel chaque fois qu'un compte de taxes est émis dans votre dossier. Vous pouvez également y consulter votre solde courant et programmer vos paiements (chaque année).

Votre compte de taxes foncières est payable en 4 versements s'il excède 300 \$.

- 1^{er} versement : 30 jours après l'envoi du compte
- 2^e versement : le 15 mai 2025
- 3^e versement : le 15 juillet 2025
- 4^e versement : le 15 septembre 2025

Vous pouvez aussi payer votre compte à votre institution financière ou par Internet sur le site de celle-ci, directement à l'hôtel de ville ou par la poste en payant par chèque (n'oubliez pas de joindre le coupon de versement). Veuillez prévoir un délai d'expédition suffisant par la poste sachant que le paiement sera porté à votre compte le jour de la réception de celui-ci par la Ville ou à la date inscrite sur le chèque s'il est postdaté. Aucun reçu ne sera émis à moins que votre paiement ne soit effectué sur place en argent comptant.

La facturation des compteurs d'eau pour les commerces et industries sera expédiée en mai.

Comme le taux d'intérêt sur les versements en retard est de 10 %, il est à votre avantage de respecter les échéances.

Pour tout renseignement concernant votre compte, adressez-vous au Service des finances de la Ville par téléphone au 418 228-5555 ou par courriel à perception@saint-georges.ca.

Vous pouvez consulter les différents rapports financiers de la Ville en ligne au www.saint-georges.ca/ville/administration/budget-et-rapports-financiers.